



COLLÈGE AHUNTSIC

**Commentaires et recommandations
du comité-programme *Arts et lettres*
au projet de programme *Culture et communication 500.XX***

Document déposé à la Direction des études du Collège Ahuntsic
26 avril 2012

Le comité-programme *Arts et lettres* du Collège Ahuntsic, composé d'un représentant des disciplines histoire de l'art, cinéma, lettres, allemand et espagnol,¹ s'est penché sur le projet du programme d'études préuniversitaires 500.XX *Culture et communication* et a formulé les commentaires et recommandations suivants dans le but de corriger certaines lacunes et de bonifier le programme offert aux étudiants du collégial.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LES POINTS SUIVANTS

1. OPTION *LANGUES*
2. UTILISATION DE L'EXPRESSION « OBJET CULTUREL »
3. NOMBRE D'HEURES-CONTACT DU PROGRAMME
4. FINALITÉ DU PROGRAMME D'ÉTUDES
5. BUTS DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE
6. TITRE DU PROGRAMME
7. TITRE DES OPTIONS
8. OBJECTIFS COMMUNS
9. OBJECTIF XX02
10. OBJECTIF XX03
11. OBJECTIF XX04
12. OBJECTIF XX05
13. OBJECTIF XX09 À XX15

¹ Le comité est formé de Véronique Rodriguez, Daniel Cholette, Fabien Ménard, Alain Forget et Paloma Garcia.

1. OPTION LANGUES

Le projet de programme actuellement à l'étude ne permet pas à l'option *Langues* de répondre au désir, souvent réitéré par les étudiants, d'apprendre des langues afin de s'ouvrir au monde et de mieux se l'approprier en communiquant de façon significative avec des gens d'autres cultures.

L'option *Langues* de l'actuel programme *Arts et lettres* permet l'atteinte du niveau intermédiaire-avancé ou avancé en langue seconde ainsi que l'atteinte des mêmes niveaux dans une ou des langues tierces. Les langues apprises antérieurement et dans le programme collégial ont un double avantage :

- A) Elles contribuent de façon très significative à la préparation des diplômés à des études universitaires dans le domaine des langues (enseignement, linguistique, traduction, interprétariat) et également dans les domaines où les nouvelles technologies sont appliquées aux langues (élaboration de logiciels de traduction automatique, technologies langagières, etc.).
- B) Elles sont des atouts pour des études dans d'autres domaines. Un diplôme collégial en *Langues* ouvre plusieurs portes. Une proportion non négligeable des diplômés de *Langues* poursuit des études universitaires dans des domaines non directement reliés aux langues. On les retrouve en communication, en droit, en aménagement, en études internationales et dans plusieurs autres facultés et départements. Leurs habiletés langagières leur permettent de tirer avantage des nombreuses possibilités offertes par l'internationalisation de l'enseignement québécois. Le diplôme d'études collégiales leur permet l'accès à un domaine de leur choix et les langues qu'ils ont apprises leur permettent d'étudier ou de se perfectionner à l'étranger et de devenir, en quelque sorte, des ambassadeurs de l'enseignement et de l'expertise du Québec.

L'option *Langues* du programme *Culture et communication* limite l'apprentissage des langues tierces au niveau débutant A1 et A2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues*², qui est accepté, de plus en plus, comme standard international. Les maximums proposés dans l'objectif XX10 (par exemple : texte écrit de 250 mots) sont inférieurs aux exigences permises actuellement (objectif 01DA d'*Arts et lettres - Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement*). De plus, le retrait de l'objectif d'*Arts et lettres* 01DE (« Analyser et critiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement des éléments de culture et de civilisation ») réduit encore davantage les possibilités d'atteindre un niveau avancé en langue tierce.

² www.coe.int/t/dg4/portfolio/documents/cadrecinnyb.pdf

S'il est évident que les conditions de mise en œuvre varient d'une région de la province à l'autre et également d'un cégep à l'autre, le programme proposé ne tient pas compte des spécificités des centres urbains. Plusieurs étudiants de la région de Montréal ont déjà de très bonnes connaissances en anglais, langue seconde. Montréal a également une population hispanophone très importante et plusieurs habitants de la ville sont des immigrants avec des antécédents linguistiques très divers. D'autre part, l'étude de langues tierces et surtout de l'espagnol est de plus en plus présente en enseignement de niveau secondaire. Il existe même un programme ministériel pour l'apprentissage de l'espagnol au primaire et au secondaire. Pour toutes ces raisons, nous croyons que l'option *Langues* proposée en *Culture et communication* aurait, avec ses quatre niveaux « débutants », très peu d'attrait pour les nombreux étudiants qui ont déjà des connaissances en langues et qui pourraient s'intéresser à cette option.

L'option *Langues* de *Culture et communication* entraînerait, selon nous, sous sa forme actuelle, un appauvrissement de la formation en *Langues* et une perte significative de l'attractivité de cette formation.

RECOMMANDATIONS

1.1 Revoir la finalité des objectifs préconisés pour l'option *Langues*.

Les objectifs de l'option *Langues* devraient :

- permettre l'étude d'une troisième, d'une quatrième ou même d'une cinquième langue (langue d'enseignement, langue seconde et langues tierces);
- initier à la culture des langues étudiées (des langues tierces également);
- assurer l'atteinte des niveaux intermédiaire-avancé et avancé en anglais et dans au moins une langue tierce (si la grille de cours locale le permet);
- permettre une flexibilité afin de tenir compte du fait que les nouveaux étudiants possèdent des compétences langagières variées (en langue seconde et dans les langues tierces);
- initier à l'étude de la linguistique (en langue seconde ou tierce) et permettre une initiation à l'étude de la traduction.

1.2 Réduire les heures consacrées aux objectifs communs (XX00 – XX04) de 315 à 225 heures.

1.3 Ajouter des objectifs permettant l'atteinte de niveaux avancés en langues tierces.

- 1.4 Retirer l'objectif XX02 des objectifs communs, le transférer dans les objectifs des options et le réécrire afin de permettre à l'option *Langues* (seconde ou tierces) de documenter, d'analyser et de critiquer des *objets culturels* (définis en tant qu'*éléments de culture et de civilisation*).
- 1.5 Éliminer l'objectif XX03 pour l'option *Langues*.

Ces modifications et aménagements à l'option *Langues* seraient vraisemblablement réalisables dans le cadre du programme *Culture et communication*. Cependant, si un arrimage avec les autres profils s'avérait problématique, le retrait de l'option *Langues* du programme *Culture et communication* et la création d'un programme *Langues* avec des objectifs distincts pourraient être envisagés.

Notons que les enseignants de langue seconde et surtout ceux des langues tierces de la région de Montréal sont très préoccupés par la place réservée à l'apprentissage des langues dans l'option *Langues* du projet de programme *Culture et communication*. Depuis l'implantation d'*Arts et lettres*, les profils *Langues* du réseau collégial ont réussi à développer des cours variés et novateurs. Des ententes ont été conclues avec des partenaires prestigieux locaux et internationaux : des musées, des universités, d'autres institutions d'enseignement de niveau collégial et des instituts et ministères d'autres pays.

Les niveaux élevés d'apprentissage, atteints par les étudiants en deux ans, ont souvent été soulignés avec admiration par des observateurs nationaux et étrangers.

Les enseignants de langues, secondes et tierces, se sont beaucoup investis dans les nouvelles technologies, les méthodes et approches pédagogiques novatrices et le développement international. Ils demandent au Ministère de leur permettre de poursuivre leur travail en leur fournissant les objectifs (compétences à atteindre) qui leur sont essentiels.

2. UTILISATION DE L'EXPRESSION « OBJET CULTUREL »

Le choix de l'expression « objet culturel » est beaucoup trop vague pour un programme d'art malgré la note que l'on retrouve à plusieurs reprises (*Culture et communication. Programme d'études préuniversitaires 500.XX*, notamment à la p.17) : « un objet culturel réfère à une œuvre, à une production ou à un phénomène culturel, en fonction du champ étudié. »

Cette expression, « objet culturel », est fréquemment employée par des anthropologues, des sociologues, des psychologues, donc des disciplines des sciences

humaines et n'est pas employée par ceux qui réalisent des œuvres ou des productions artistiques ou littéraires. Ainsi, elle induit une certaine confusion quant à l'objet d'étude du programme.

Un « objet culturel », autrement dit un « objet de la culture », n'est pas forcément une « production artistique ou littéraire » ou une « œuvre artistique ou littéraire » pour reprendre les formulations du programme *Arts et lettres* 500.A1.

RECOMMANDATIONS

- 2.1** Modifier la définition de l'expression « objectif culturel » qui apparaît aux pages 17, 18, 22, 24, 25 sous la rubrique *activités d'apprentissage* comme suit :

Un objet culturel réfère à une œuvre, à une production (artistique ou littéraire) ou à un phénomène culturel lié aux langues.

- 2.2** Présenter la définition modifiée de l'expression « objet culturel » à la suite de la présentation de la *finalité du programme d'études* (page 4 du projet de programme).

3. NOMBRE D'HEURES-CONTACT DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE DU PROGRAMME

D'une part, la création est un élément important du projet programme et le nombre d'heures-contact demeure identique à ce qu'il est dans le programme *Arts et lettres*, à savoir 675 heures³ (315 heures pour l'atteinte des cinq objectifs communs et le reste, 360 heures, pour l'atteinte des quatre objectifs des options *Arts et lettres*, *Arts*, *Cinéma*, *Lettres*, *Médias* et *Théâtre*).

D'autre part, les compétences et les critères de performance ayant été enrichis par rapport au programme actuel, un plus grand nombre d'heures-contact est requis pour réaliser les apprentissages (par exemple à l'objectif XX08 on retrouve l'obligation de diffuser les productions dans les éléments de compétence).

On s'étonne que le projet de programme *Culture et communication* n'offre pas aux étudiants un nombre d'heures-contact équivalant au nombre d'heures minimum que l'on retrouve dans le programme Sciences humaines.

³ Devis ministériel, p. 13.

RECOMMANDATION

- 3.1** Ajouter 30 heures, à intégrer au nombre d'heures consacrées à l'atteinte des objectifs des options pour totaliser 705 heures-contact.

4. FINALITÉ DU PROGRAMME D'ÉTUDES

La liste des domaines suggérés pour la poursuite des études universitaires ne contient pas le domaine du cinéma.⁴

RECOMMANDATION

- 4.1** Ajouter « cinéma » dans la liste des formations universitaires.

5. BUTS DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE

L'apprentissage de la langue seconde et tierce n'apparaît pas dans les buts de la formation spécifique du projet de programme.

RECOMMANDATION

- 5.1** Ajouter un but à la formation spécifique « Communiquer dans une autre langue que la langue d'enseignement ».

Exploiter des savoirs disciplinaires de base en vue d'une spécialisation universitaire

Le libellé indique clairement que le programme conduit l'étudiant vers une éventuelle spécialisation. Dans la description de ce but, on retrouve la mention suivante : l'élève est « initié aux différents aspects de l'exercice d'une profession dans le champ culturel dans lequel il aspire poursuivre sa formation universitaire. »⁵ Quoique nous reconnaissons dans cette phrase la préoccupation que nous partageons, une fonction orientante des institutions d'enseignement, il ne nous semble pas pertinent de le préciser dans un des buts de la formation spécifique.

⁴ Devis ministériel, p.4.

⁵ Devis, p. 4.

RECOMMANDATION

- 5.2. Supprimer la phrase « L'élève (...) est initié aux différents aspects de l'exercice d'une profession dans le champ culturel dans lequel il aspire poursuivre sa formation universitaire. »⁶

Communiquer clairement et correctement en français et comprendre des textes en anglais.

La deuxième partie du libellé « comprendre des textes en anglais » évoque l'arrimage nécessaire entre la formation générale et la formation spécifique, notamment à travers la formation générale propre. Quoique les pratiques confirment l'importance qui y est accordé, cela ne devrait pas apparaître dans un but de la formation spécifique.

RECOMMANDATION

- 5.3 Supprimer « comprendre des textes en anglais ».

La création est un élément important du programme. Aussi s'étonne-t-on que les buts de la formation spécifique n'y fassent pas référence. On retrouve bien sûr parmi les cinq compétences communes associées aux visées de formation l'énoncé « exercer sa créativité ». Cependant, l'importance de développer et exercer sa créativité dans ce programme doit être clairement énoncée dans les buts de la formation spécifique, comme dans le programme *Arts et lettres* actuel.

RECOMMANDATION

- 5.4 Ajouter un but de la formation spécifique : « d'exercer sa créativité »

6. TITRE DU PROGRAMME

Le titre du projet de programme n'indique pas qu'il s'agit d'un programme d'*Arts*. L'absence du mot « *Arts* » ne permet pas à l'étudiant d'associer rapidement ce programme aux disciplines artistiques. Par ailleurs, le mot culture en plus d'être très souvent entendu au sens de culture générale, est propre à la terminologie des Sciences humaines.

⁶ Devis, p. 4.

RECOMMANDATION

- 6.1** Modifier le titre du programme pour *Arts, langues et communication*.

7. TITRES DES OPTIONS

Le titre de l'option *Arts et lettres* n'évoque pas suffisamment la pluridisciplinarité des savoirs qui sera exploitée et souffre d'une absence de parenté avec les formations universitaires offertes en prolongement de la formation collégiale.

Le titre de l'option *Lettres* n'est pas suffisamment évocateur du champ d'études pour un étudiant en provenance du secondaire. *Littérature* serait un titre d'option plus significatif.

RECOMMANDATIONS

- 7.1** Modifier le titre de l'option *Arts et lettres* pour *Multiarts*.
- 7.2** Modifier le titre de l'option *Lettres* pour *Littérature*.

8. OBJECTIFS COMMUNS

Les objectifs XX02 et XX03 doivent être exclus des objectifs communs car ils ne sont pas pertinents pour l'option *Langues*. L'option *Langues* devra profiter d'un objectif qui permettra de documenter, d'analyser et de critiquer des objets culturels définis en tant qu'éléments de culture et de civilisation.

RECOMMANDATION

- 8.1** cf. recommandation 1.4
Retirer l'objectif XX02 des objectifs communs, le transférer dans les objectifs des options et le réécrire afin de permettre à l'option *Langues* (seconde ou tierces) de documenter, d'analyser et de critiquer des *objets culturels* (définis en tant qu'*éléments de culture et de civilisation*).

9. OBJECTIF XX02

Critiquer des objets culturels.

Cet objectif pose plusieurs questions.

Il s'agit de critiquer des œuvres ou productions artistiques ou littéraires (objets culturels) alors qu'il n'y a pas d'objectif dans la formation spécifique permettant de développer les habiletés nécessaires à l'analyse (niveau taxonomique).

L'énumération des théories présentée est restrictive et ne correspond pas à toutes les disciplines. Par exemple, pour *Histoire de l'art*, parmi les approches employées actuellement qui sont absentes de cette énumération, il y a les approches féministe, psychanalytique et formaliste, alors que pour *Lettres*, les approches psychanalytique, mytho-critique, thématique et sociohistorique ne sont pas mentionnées. Si les théories doivent être nommées, ces dernières doivent faire partie de la liste.

Cet objectif ne correspond en aucune façon aux apprentissages à réaliser dans l'option *Langues* et devrait être réécrit pour permettre à *Langues* (seconde ou tierces) de documenter, d'analyser et de critiquer des éléments de culture et de civilisation.

RECOMMANDATIONS

- 9.1 Déplacer l'objectif XX02 des objectifs communs car il ne s'applique pas à l'option *Langues*.
- 9.2 Ajouter un objectif qui vise à analyser des productions artistiques ou littéraires (objets culturels) en prenant appui sur l'objectif 01D7 du programme actuellement en vigueur.
- 9.3 Ne pas imposer un nombre de théories vues en classe. Ne pas imposer les approches théoriques en les nommant car elles varient trop selon les disciplines et la liste serait nécessairement lacunaire.
- 9.4 Modifier la liste en supprimant les théories suivantes : pragmatique et sociocritique et en ajoutant les approches féministe, psychanalytique, formaliste, mytho-critique, thématique et sociohistorique (si la recommandation 9.3 n'est pas retenue).
- 9.5 Remplacer l'objectif XX02 pour l'option *Langues* par « documenter, analyser et critiquer des éléments de culture et de civilisation ». cf. recommandations 1.4 et 1.5

10. OBJECTIF XX03

Analyser des enjeux historiques et nationaux en culture et communication.

Cet objectif est exclusivement axé sur la place de l'État dans la culture alors que d'autres organes de diffusion y ont joué et y jouent encore un rôle essentiel. La compétence 01D3 du programme actuel permettait de traiter des pratiques de diffusion élargies, dont le rôle de l'État mais pas exclusivement. Par exemple dans la diffusion de l'œuvre d'art, les galeries commerciales, les centres d'artistes, les événements comme les symposiums, la critique d'art, etc. jouent un rôle prépondérant qui n'apparaît plus dans le programme. La diffusion de l'œuvre, au sens large, est clairement une compétence d'un programme d'*Arts et lettres*.

RECOMMANDATIONS

- 10.1** Ne pas limiter l'objectif XX03 à l'État mais l'ouvrir aux autres pratiques de diffusion.
- 10.2** Associer l'objectif XX03 à la diffusion de l'œuvre/production artistique ou littéraire pour l'ancrer dans l'objet d'art.
- 10.3** Revoir l'objectif XX03 à la lumière de l'objectif 01D3 (programme actuel) qui permet de traiter des pratiques de diffusion élargies, dont le rôle de l'État, mais pas exclusivement.
- 10.4** Revoir l'objectif XX03 pour un meilleur arrimage avec l'objectif XX05 proposé.
- 10.5** Supprimer l'objectif XX03 pour l'option *Langues*

11. OBJECTIF XX04

Démontrer l'intégration personnelle d'acquis en culture et communication.

RECOMMANDATIONS

- 11.1** Remplacer « en culture et communication » par « Art, langues et communication »
- 11.2** Supprimer « en français et en anglais » dans le critère de performance pour le projet de programme.

12. OBJECTIF XX05

Apprécier des objets culturels contemporains de sociétés étrangères.

RECOMMANDATIONS

- 12.1** Ajouter un élément de compétence préalable au troisième élément de compétence énoncé, pour permettre d'étudier des oeuvres littéraires et artistiques avant de les comparer.
- 12.2** Revoir l'objectif XX05 pour un meilleur arrimage avec l'objectif XX03 proposé.

13. OBJECTIFS XX09 À XX15

RECOMMANDATION

- 13.1** Revoir les objectifs XX09 à XX15 en fonction des recommandations énoncées précédemment au point 1.
 - 1.1** Revoir la finalité des objectifs préconisés pour l'option *Langues*. Les objectifs de l'option *Langues* devraient :
 - permettre l'étude d'une troisième, d'une quatrième ou même d'une cinquième langue (langue d'enseignement, langue seconde et langues tierces);
 - initier à la culture des langues étudiées (des langues tierces également);
 - assurer l'atteinte des niveaux intermédiaire-avancé et avancé en anglais et dans au moins une langue tierce (si la grille de cours locale le permet);
 - permettre une flexibilité afin de tenir compte du fait que les nouveaux étudiants possèdent des compétences langagières variées (en langue seconde et dans les langues tierces);
 - initier à l'étude de la linguistique (en langue seconde ou tierce) et permettre une initiation à l'étude de la traduction.
 - 1.2** Réduire les heures consacrées aux objectifs communs (XX00 – XX04) de 315 à 225 heures.
 - 1.3** Ajouter des objectifs qui permettent l'atteinte de niveaux avancés en langues tierces.

1.4 Retirer l'objectif XX02 des objectifs communs, le transférer dans les objectifs des options et le réécrire afin de permettre à l'option *Langues* (seconde ou tierces) de documenter, d'analyser et de critiquer des *objets culturels* (définis en tant qu'*éléments de culture et de civilisation*).

1.5 Éliminer l'objectif XX03 pour l'option *Langues*.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

1	OPTION <i>LANGUES</i>	1.1 Revoir la finalité des objectifs préconisés pour l'option Langues	p.4
		1.2 Réduire les heures consacrées aux objectifs communs (XX00-XX04) de 315 à 225 heures	p.4
		1.3 Ajouter des objectifs permettant l'atteinte de niveaux avancés en langues tierces.	p.4
		1.4 Retirer l'objectif XX02 des objectifs communs, le transférer dans les objectifs des options et le réécrire afin de permettre à l'option Langues (seconde ou tierces) de documenter, d'analyser et de critiquer des objets culturels (définis en tant qu' <i>éléments de culture et de civilisation</i>).	p.4
		1.5 Éliminer l'objectif XX03 pour l'option <i>Langues</i> .	p.5
2	UTILISATION DE L'EXPRESSION « OBJET CULTUREL »	2.1 Modifier la définition de l'expression « objet culturel » qui apparaît aux pages 17, 18, 22, 24, 25 sous la rubrique activités d'apprentissage comme suit : un objet culturel réfère à une œuvre, à une production (artistique ou littéraire) ou à un phénomène culturel lié aux langues.	p.6
		2.2 Présenter la définition modifiée de l'expression « objet culturel » à la suite de la présentation de la finalité du programme d'études (page 4 du projet de programme).	p.6
3	NOMBRE D'HEURES- CONTACT DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE DU PROGRAMME	3.1 Ajouter 30 heures, à intégrer au nombre d'heures consacrées à l'atteinte des objectifs des options pour totaliser 705 heures-contact.	p.6
4	FINALITÉ DU PROGRAMME D'ÉTUDES	4.1 Ajouter « cinéma » dans la liste des formations universitaires.	p.7
5	BUTS DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE	5.1 Ajouter un but à la formation spécifique « Communiquer dans une autre langue que la langue d'enseignement ».	p.7
		5.2 Supprimer la phrase « L'élève (...) est initié aux différents aspects de l'exercice d'une profession dans le champ culturel dans lequel il aspire poursuivre sa formation universitaire ».	p.7
		5.3 Supprimer « comprendre des textes en anglais ».	p.7
		5.4 Ajouter un but de la formation spécifique : « d'exercer sa créativité ».	p.8

6	TITRE DU PROGRAMME	6.1 Modifier le titre du programme pour <i>Arts, langues et communication</i> .	p.8
7	TITRES DES OPTIONS	7.1 Modifier le titre de l'option <i>Arts et lettres</i> pour <i>Multiarts</i> .	p.8
		7.2 Modifier le titre de l'option <i>Lettres</i> pour <i>Littérature</i>	p.8
8	OBJECTIFS COMMUNS	8.1 cf. recommandation 1.4 Retirer l'objectif XX02 des objectifs communs, le transférer dans les objectifs des options et le réécrire afin de permettre à l'option <i>Langues</i> (seconde ou tierces) de documenter, d'analyser et de critiquer des <i>objets culturels</i> (définis en tant qu' <i>éléments de culture et de civilisation</i>).	p.9
9	OBJECTIF XX02	9.1 Déplacer l'objectif XX02 des objectifs communs car il ne s'applique pas à l'option <i>Langues</i> .	p.9
		9.2 Ajouter un objectif qui vise à analyser des productions artistiques ou littéraires (objets culturels) en prenant appui sur l'objectif 01D7 du programme actuellement en vigueur.	p.9
		9.3 Ne pas imposer un nombre de théories vues en classe. Ne pas imposer les approches théoriques en les nommant car elles varient trop selon les disciplines et la liste serait nécessairement lacunaire.	p.9
		9.4 Modifier la liste en supprimant les théories suivantes : pragmatique et sociocritique et en ajoutant les approches féministe, psychanalytique, formaliste, mytho-critique, thématique et sociohistorique (si la recommandation 9.3 n'est pas retenue).	
		9.5 Remplacer l'objectif XX02 pour l'option <i>Langues</i> par « documenter, analyser et critiquer des éléments de culture et de civilisation ». cf. recommandations 1.4 et 1.5	p.10

10	OBJECTIF XX03	10.1 Ne pas limiter l'objectif XX03 à l'État mais l'ouvrir aux autres pratiques de diffusion.	p.10
		10.2 Associer l'objectif XX03 à la diffusion de l'œuvre/production artistique ou littéraire pour l'ancrer dans l'objet d'art.	p.10
		10.3 Revoir l'objectif XX03 à la lumière de l'objectif 01D3 (programme actuel) qui permet de traiter des pratiques de diffusion élargies, dont le rôle de l'État mais pas exclusivement.	p.10
		10.4 Revoir l'objectif XX03 pour un meilleur arrimage avec l'objectif XX05 proposé.	p.10
		10.5 Supprimer l'objectif XX03 pour l'option <i>Langues</i> .	p.10
11	OBJECTIF XX04	11.1 Remplacer « en <i>culture et communication</i> » par « <i>Art, langues et communication</i> ».	p.10
		11.2 Supprimer « en français et en anglais » dans le critère de performance pour le projet de programme.	p.10
12	OBJECTIF XX05	12.1 Ajouter un élément de compétence préalable au troisième élément de compétence énoncé, pour permette d'étudier des œuvres littéraires et artistiques avant de les comparer.	p.11
		12.2 Revoir l'objectif XX05 pour un meilleur arrimage avec l'objectif XX03 proposé.	p.11
13	OBJECTIFS XX09 À XX015	13.1 Revoir les objectifs XX09 à XX15 en fonction des recommandations énoncées précédemment au point 1.	p.11